

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 10    Membres Présents : 7    Membres représentés : 2    Absents : 1  
**VOTE : POUR : 9                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 18 mars 2021**                    **DELIBERATION N° 22 / 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un et le 18 mars à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 12 mars 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire**

**PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, SAUVA Christian**

**ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (absent), HORLAVILLE Damien (pouvoir à MOREL Philippe), REY Delphine (pouvoir à ARMAND Nathalie)**

**SECRETAIRE : ARMAND Nathalie**

**OBJET : Vote des Taux de fiscalité 2021**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Il précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de fixer le taux de cette dernière.

De plus, à compter de 2021, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département

Il propose de fixer les taux de la commune pour l'année 2021 sans changement par rapport à l'année 2020 et d'intégrer le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties à savoir :

- Taux de la Taxe foncière bâti : 13,65 % + 26,10% soit 39,75%
- Taux de la Taxe foncière non bâti : 117,39 %
- Taux de la CFE : 21,17 %

Il demande son avis au conseil.

Après délibération :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition du Maire et décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
COLLIN François**

